



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Question sur les conditions de travail dans le secteur de la logistique

Question écrite n° 13885

Texte de la question

M. Christophe Bex alerte M. le ministre du travail et des solidarités sur la situation catastrophique de la filière logistique en France. La filière recrute massivement mais reste une manne à contrats précaires. Dans le département de la Haute-Garonne, le secteur du transport et de la logistique est le quatrième en nombre de recrutements. Toujours qualifié de secteur en tension, les offres concernent des emplois précaires publiés sur des durées majoritairement inférieures à 6 mois. D'après France Travail, le recrutement est jugé difficile. Additionnellement, le secteur de la logistique est l'un des domaines où la pénibilité au travail est la plus élevée. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) le confirme : les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent la première cause d'arrêt de travail dans la logistique. On estime qu'un cariste ou préparateur de commande soulève l'équivalent de 10 à 12 tonnes par jour. L'âge moyen des salariés dans les entrepôts est bas car l'espérance de carrière y est courte. Ces dernières années, les rythmes de travail s'intensifient, rendant les conditions de plus en plus difficiles : dans certains entrepôts, gérés par des grands groupes aux bénéfices immenses, chaque geste des employés est contrôlé par des commandes vocales (un employé dit « ok » environ 3 000 fois par jour). Les entrepôts sont des fourmilières frénétiques où les employés marchent jusqu'à 15 km par jour entre les colis, pour en délivrer plus de 330 par jour et par personne (dans le cas de Geodis). Les pauses et interactions avec d'autres humains sont millimétrées, aggravant la fatigue, l'isolement et la robotisation des employés. Depuis la fin de la crise sanitaire, où le secteur fut reconnu comme l'un des piliers du quotidien des Françaises et Français, permettant de traverser la pandémie grâce au dévouement et à l'implication des salariés, rien n'a changé. M. le député tient à appeler l'attention de M. le ministre sur les grèves de plus en plus fréquentes et les revendications des salariés du secteur : sans une amélioration des conditions de travail, une revalorisation des salaires et une limitation des contrats précaires, ce domaine d'activités risque de plonger dans une impasse. La sous-traitance et l'exploitation des travailleurs sans papiers ne sont pas une solution pour sauver la filière. Il souhaite l'interroger sur l'amélioration des conditions de travail des salariés du secteur, sur la protection des emplois, la limitation de la sous-traitance et la régularisation des travailleurs sans papiers pour mettre un terme à leur exploitation ; ce secteur est essentiel à l'économie, les emplois et les salariés sont en attente d'une protection et d'une pérennisation.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bex](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13885

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2026](#), page 2662